

S'ÉMERVEILLER, PROTÉGER

PARTAGER

BILAN FINANCIER 2023



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY
17, rue de Rumilly
B.P. 40063
74002 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 10 07 83
Fax 04 50 10 07 61

MOUNTAIN WILDERNESS

Association loi 1901
5, Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guvnermer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

MOUNTAIN WILDERNESS

Association loi 1901
5, Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MOUNTAIN WILDERNESS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 20 mars 2024

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT



Didier DAMAS
Associé

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	22 574	12 977	9 597	13 948
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours	26 664		26 664	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	8 838	6 924	1 914	1 235
	Autres immobilisations corporelles	13 174	7 137	6 037	5 475
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	447		447	447	
TOTAL (I)	71 697	27 038	44 659	21 104	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	39		39	719
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 811		1 811	183
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	132 096		132 096	72 758	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	496 368		496 368	527 171	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 334		10 334	11 012
	TOTAL (II)	640 647		640 647	611 842
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	712 344	27 038	685 306	632 947	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			447	447	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	554 675	544 609
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(17 718)	10 066	
Total des fonds propres (situation nette)	536 957	554 675	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	536 957	554 675	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	19 156	7 667
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	19 156	7 667	
Provisions	Provisions pour risques	3 000	
	Provisions pour charges		
Total des provisions	3 000		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		103
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 849	25 622
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	45 244	27 490
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	66 100	17 390	
Total des dettes	126 193	70 605	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	685 306	632 947	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(17 717,83)	10 066,17	
(1) Dont à moins d'un an	126 193	70 502	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	76 477	70 242
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	30 416	1 034
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	83 993	53 444
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	173 038	124 050
	Mécénats	242 206	199 621
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 487	4 570
Utilisations des fonds dédiés	7 667		
Autres produits	1 264	1	
Total des produits d'exploitation	616 548	452 962	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock	681	
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	235 531	173 311
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 079	2 880
	Salaires et traitements	277 983	187 652
	Charges sociales	94 163	65 119
	Dotations aux amortissements et dépréciations	8 059	5 846
	Dotations aux provisions	3 000	
	Reports en fonds dédiés	19 156	7 667
Autres charges	9	2	
Total des charges d'exploitation	645 661	442 477	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(29 113)	10 485	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(29 113)	10 485
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 370	1 784
	Total des produits financiers	13 370	1 784
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		13 370	1 784
RESULTAT COURANT avant impôts		(15 743)	12 269
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 200	1 980
	Total des charges exceptionnelles	1 200	1 980
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 200)	(1 980)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		775	223
TOTAL DES PRODUITS		629 918	454 747
TOTAL DES CHARGES		647 636	444 680
EXCEDENT ou DEFICIT		(17 718)	10 066
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		72 960	12 652
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		72 960	12 652
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		9 357	12 652
Prestations		63 603	
Personnel bénévole			
TOTAL		72 960	12 652

Annexe libre

L'objet social de l'association Mountain Wilderness est la sauvegarde de la montagne sous tous ses aspects. Les actions de l'association se concrétisent au travers de différentes grandes thématiques d'actions, chacune d'entre elles pilotée par un groupe de travail dans lequel les adhérents de l'association peuvent s'investir.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice :

Changement de cabinet d'expertise comptable.

Contributions volontaires

L'association a bénéficié de :

Mise à disposition gratuite de bien :

- Locaux Mairie de Grenoble : 4 905 € (ce montant n'a pas été réévalué depuis plusieurs années);
- Divers biens matériels offerts par différentes entités pour un montant total de 4 451,91 €.

Prestations :

- La Haute Société, conseil en communication et marketing, création graphique et de support multimédia, pour un montant total de 53 602,91 €;
- Me Cottet-Emard, avocat, pour un montant de 10 000 €.

L'association bénéficie d'autres contributions volontaires, notamment représentées par du temps de participation de bénévoles à des opérations de terrain, des réunions, des travaux de rédaction etc... Ce type de contributions n'est cependant actuellement pas valorisé, par manque d'outils adaptés.

Commentaires CROD et CER

Dons manuels :

Cette rubrique comprend les dons reçus en espèces et les dons effectués par des adhérents participant bénévolement aux actions de l'association et qui renoncent au remboursement de frais qu'ils ont engagés dans le cadre de leurs actions bénévoles.

Autres produits non liés à la générosité du public :

Cette rubrique comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public;
- Les redevances d'actifs incorporels;
- Les loyers;
- Les produits financiers;
- Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

Subventions et autres concours publics :

Cette rubrique comprend :

- Au titre des subventions :
- Les subventions d'exploitation;
- La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.

Annexe libre

- Les concours publics.

Missions sociales :

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en oeuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elles cessent.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées et peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Frais d'appel à la générosité du public :

Cette rubrique comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons, auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux etc...;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie, ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires;
- Les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes;
- Les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie;
- Les frais d'appel à bénévolat.

Frais de fonctionnement :

Cette rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques "Missions sociales" ou "Frais de recherche de fonds". Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- Gouvernance;
- Communication;
- Ressources humaines;
- Comptabilité et gestion financière;
- Juridique;
- Moyens généraux;
- Informatique.

Dotations aux provisions et dépréciations :

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public, contrairement aux donations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

Annexe libre

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 685 306 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 629 918 euros et un total charges de 647 636 euros, dégageant ainsi un résultat de -17 718 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.

Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement

Annexe libre

auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	22 574		26 664		49 238	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 574		26 664		49 238	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 759		1 079		8 838	
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 562		3 870	258	13 174	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 321		4 950		258	22 012	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	447				447	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	447					447	
TOTAL		40 342		31 614		258	71 697

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	8 626	4 351		12 977
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 626	4 351		12 977
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 525	399		6 924
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 087	3 308	258	7 137
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 611	3 708	258	14 061
TOTAL		19 237	8 059	258	27 038

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		3 000		3 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			3 000		3 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL			3 000		3 000
Dont dotations et reprises			3 000		
<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	447	447	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 811	1 811	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28	28	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	23 512	23 512	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	108 556	108 556		
Charges constatées d'avance	10 334	10 334		
TOTAL DES CREANCES		144 688	144 688	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 849	14 849		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	19 330	19 330		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 676	23 676		
	Impôts sur les bénéfices	775	775		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 463	1 463		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	66 100	66 100			
TOTAL DES DETTES		126 193	126 193		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
-------------------------------------	--------------------------------	--------------	-------------------------------	-------------------------------------

Fonds propres sans droit de reprise	544 609		10 066		554 675
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		10 066	(10 066)		
Excédent ou déficit de l'exercice	10 066	(10 066)		17 718	(17 718)
Situation nette	554 675			17 718	536 957
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	554 675			17 718	536 957

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Cf.état Contrib.financières d'autres org.	7 667	19 156	7 667			19 156	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	7 667	19 156	7 667			19 156	

--	--	--	--	--	--	--	--

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		10 334	10 334
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			10 334

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		66 100	66 100
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			66 100

--

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

		31/12/2023		31/12/2022	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	76 477	76 477	70 242	70 242
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	173 038	112 592	124 050	80 337
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat	242 206	242 206	199 621	199 621
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	46 537		7 389		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	83 993		53 444		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7 667				
Total des produits par origine		629 918	431 274	454 747	350 200
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	501 886	479 253	324 646	324 646
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme	1 479	1 479	1 979	1 979
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 264	17 264	15 211	15 211
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	96 184		94 955	
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 892			
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	775		222	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	19 156	19 136	7 667	7 667	
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
Total des charges par destination		647 636	517 132	444 680	349 503
EXCEDENT OU DEFICIT		(17 718)	(85 858)	10 066	697

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

		31/12/2023		31/12/2022	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature	63 603			
	Dons en nature	9 357		12 652	
	Total des produits par origine	72 960		12 652	
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	14 452	14 452		
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	58 508	58 508	12 652	12 652
	Total des charges par destination	72 960	72 960	12 652	12 652

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	76 477	70 242
- Actions réalisées par l'organisme	479 253	324 646	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	112 592	80 337
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 479	1 979	- Mécénat	242 206	199 621
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 264	15 211			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	497 997	341 836	TOTAL DES RESSOURCES	431 274	350 200
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	19 136	7 667	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		697	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(85 858)	
TOTAL	517 132	350 200	TOTAL	517 132	350 200
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DEL'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	14 452		Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	58 508	12 652			
TOTAL	72 960	12 652	TOTAL		

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY
17, rue de Rumilly
B.P. 40063
74002 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 10 07 83
Fax 04 50 10 07 61

MOUNTAIN WILDERNESS

Association loi 1901
5, Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

MOUNTAIN WILDERNESS

Association loi 1901
5, Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés d'une convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Personnes concernées :

Monsieur Frédi MEIGNAN, vice-Président de votre association et de l'association 2TM
Monsieur Benoit NENERT, administrateur de votre association et chef de projet montagnes de l'association de promotion de la Fabrique des transitions (APFDT)
de promotion de la Fabrique des transitions

Nature et objet : Votre association a conclu une convention de partenariat avec l'association de promotion de la Fabrique des transitions pour une durée allant du 25 mai 2023 au 30 juin 2024. Il s'agit d'une mission d'accompagnement au sein du Plan Avenir Montagnes Ingénierie porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Modalités : Cette mission a été facturée en produits sur l'exercice pour un montant de 25 580 euros dont 22 329 euros de prestations et 3 251 euros de frais de déplacement.

Fait à Annecy, le 20 mars 2024

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT



Didier DAMAS
Associé